

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CCGS Samuel Risley refit 2014	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-145028/A	Amendment No. - N° modif. 016
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-145028	Date 2014-07-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-018-24496	
File No. - N° de dossier 018md.F2599-145028	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-16	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vandal, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur 018md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0645 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Supprimer:**2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **trois (3) jours ouvrables** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Toute précision ou tout changement à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Insérer:**2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard **mercredi 9 juillet 2014**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Toute précision ou tout changement à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.57

A la question / réponse No.9 de l'amendement #7 et aussi à la question / réponse No.31 de l'amendement # 10 il semble y avoir confusion entre les numéros des moteur et le numéro de spécification 14.6.

La liste de pièces à la spécification 14.3.6 indique le moteur **No.1**.

S.v.p. préciser si les 80 heures mentionnés dans la réponse R31 sont pour le moteur No.1 ou No.2.

R.57

Pour le moteur no. 1

Q.58

Dans la modification n° 014, la réponse à la question 52 indique que le sous-traitant inclura dans sa soumission un montant fixe seulement pour ses frais de déplacement et de subsistance, et que les coûts pour les voyages en avion seront couverts par une mesure 1379. Wartsila indique pour sa part que les vols, l'essence et le temps de déplacement seront couverts par un montant pour les imprévus.

Q : Veuillez confirmer que l'essence et le temps de déplacement seront couverts par une mesure 1379.

Wartsila a indiqué que les frais de déplacement et de subsistance qui découleront d'une modification seront assujettis à une majoration de 10 %.

R.58

Confirmé.

Q.59

Q : Pourriez-vous confirmer que ce sera permis puisque cela contrevient à la clause des CCUA C4005C, Frais de subsistance et de déplacement – Directive sur la voyages internationaux du Conseil national mixte.

R.59

Confirmé.

Q.60

Q: Général Est-ce que le Canada a indiqué à ces sous-traitants qui devaient être utilisés conformément à l'énoncé des travaux de fournir la même proposition à tous les soumissionnaires?

R.60

Non.

Q.61

Q: Général Est-ce que le Canada a aussi indiqué à ces mêmes sous-traitants de ne pas négocier de changements à la proposition avec les soumissionnaires?

R.61

Non.

Q.62

Q : Général Est-ce que le Canada permettra à ces sous-traitants et soumissionnaires individuels de négocier des changements aux prix, taux et conditions afin de tenir compte des activités commerciales individuelles requises pour faire affaire avec différents soumissionnaires?

R.62

Oui.

Q.63

Q : Général Est-ce que le Canada réalise qu'en ne permettant pas la négociation de propositions avec des sous-traitants spécifiques, il crée une situation d'iniquité pour certains soumissionnaires. Par exemple, certains soumissionnaires peuvent proposer des installations à faible coût et de bas taux, d'autres peuvent offrir une stabilité/sécurité financière. En ne permettant pas la négociation de propositions, le Canada interfère dans l'application naturelle des forces du marché orientant la concurrence et ne donne pas à tous les soumissionnaires la possibilité de tirer parti de ses forces.

R.63

Les divers soumissionnaires posent des risques différents pour le sous-traitant sélectionné.

Q.64

Q: Général Un des sous-traitants précisé demande des paiements proportionnels toutes les deux semaines. Est-ce que le Canada accepte le versement de paiements proportionnels, même si c'est seulement pour les frais du sous-traitant?

R.64

Non.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

016

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Q.65

Q: Général Un des sous-traitants précisé ne propose pas de prix ferme. Comment les soumissionnaires doivent-ils fournir un prix ferme si un sous-traitant imposé par le Canada n'en fournit pas?

R.65

L'entrepreneur principal peut gérer les risques liés aux travaux prévus et le prix dans sa soumission en conséquence. Si l'industrie indique qu'aucun soumissionnaire n'est en mesure de le faire, nous envisagerons d'apporter des changements.